

# LA MULTIPLICATION DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Afin d'enrayer la multiplication des pics de pollution et pour mettre un terme aux déplacements longs et fatigants, les espaces de travail partagés se multiplient sur les territoires. Ces lieux bénéficient d'équipements performants (ordinateurs, bureaux, connexions) et permettent d'éviter notamment l'isolement des travailleurs indépendants. Ils hébergent des activités productives (tertiaires, production, recherche, commerce) mais ils sont aussi des lieux de vie. Il s'agit donc d'espaces de travail, de production et de vie partagés.

Ces espaces de travail ont des formes multiples : cafés, espaces de coworking, etc. Ils constituent un réseau qui maille les territoires. On peut imaginer un « pass unique d'accès » à l'ensemble de ces espaces.

## FICHE 5

### POURQUOI CRÉER DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS ?

- Rapprocher territoires de vie et bassins d'emplois
- Créer du lien localement
- Diminuer les temps de transports et les nuisances associées aux déplacements.

### 2025 : Quelle démocratie contributive en Île-de-France ?

Depuis 2013, l'ARENE a lancé une démarche prospective sur le renouveau des pratiques démocratiques et en particulier sur le passage à la gouvernance et à l'action partagées.

L'ARENE a travaillé avec des acteurs franciliens (collectivités, milieu associatif, élus, citoyens et entreprises) à la définition d'un scénario de ce que pourrait être une démocratie contributive en 2025 en Île-de-France. De ce travail sont ressortis les 5 axes suivants, faisant chacun l'objet d'une fiche :

<b>Fiche 1</b> Le parlement mixte local	<b>Fiche 2</b> Les collectifs citoyens de partage et de coproduction de savoirs	<b>Fiche 3</b> Les services d'intérêt général	<b>Fiche 4</b> Le revenu contributif	<b>Fiche 5</b> La multiplication des espaces de travail partagés
--	--	--	---	---

## LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

### L'EXEMPLARITÉ

Les bâtiments utilisés et les chantiers associés se doivent d'être exemplaires (environnementalement et socialement) à l'échelle du quartier, et s'inscrivent dans une vision de frugalité quant aux ressources utilisées.

### UN MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique de ces espaces est basé sur un propriétaire exploitant, une copropriété d'usages ou un investissement public. L'exploitation peut en être privée, que ce soit dans le cadre d'une délégation de service public ou non.

### RÉVERSIBILITÉ DES ESPACES

Les différents espaces créés doivent pouvoir répondre à différentes fonctions. Ainsi ces espaces doivent pouvoir

être réversibles et s'adapter à des communautés diverses, des fonctions variées et temporaires, de moyen ou long terme.

### DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS

Afin de pouvoir se développer, ces espaces doivent être reconnus et bénéficier de multiples partenariats, que ce soit avec des universités, des centres de recherche, des grandes entreprises, des administrations, etc. Ces différents acteurs doivent notamment soutenir et favoriser, voir héberger, des modes de travail alternatifs.

### UNE AIDE AU MONTAGE DE PROJET

Afin de favoriser le développement de ces structures, une aide spéciale dédiée au montage de projet lié au travail à distance ou mobile peut dynamiser le processus de multiplication de ces espaces.

## CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT

### UNE REDÉFINITION DU TRAVAIL ET DU STATUT DE TRAVAILLEUR

Pour se développer, les modes de faire et la façon dont on considère le travailleur doivent être revus au sein des organisations et des sociétés. Un dialogue social enrichi des enjeux environnementaux doit notamment être établi avec une remise à plat du statut des travailleurs.

### UN MAILLAGE FORT ET UN DÉVELOPPEMENT DANS LES TERRITOIRES DÉSERTÉS PAR LE COWORKING

Ce développement des espaces partagés doit notamment bénéficier aux territoires aujourd'hui désertés par le coworking : les zones urbaines sensibles, les zones d'activités, les centres commerciaux par exemple. Pour ce faire, un maillage géographique doit être mis en place dans le cadre d'une politique volontariste en matière d'espaces de travail partagés. Cette politique doit permettre également de diversifier les types d'espaces.

Les services publics locaux peuvent être également mis à contribution pour héberger des espaces de travail (La Poste, Pôle Emploi, la bibliothèque...).

### UNE STRATÉGIE UNIFIÉE ET UNE GOUVERNANCE MULTIPARTITE

Pour favoriser le développement de ces espaces, une stratégie doit être définie associant État, acteurs publics locaux, acteurs économiques, associations et individus.

Un schéma de cohérence des services est élaboré afin de permettre une plus grande équité territoriale concernant la répartition spatiale des aménités. Pour se faire, une cartographie de l'existant est établie.

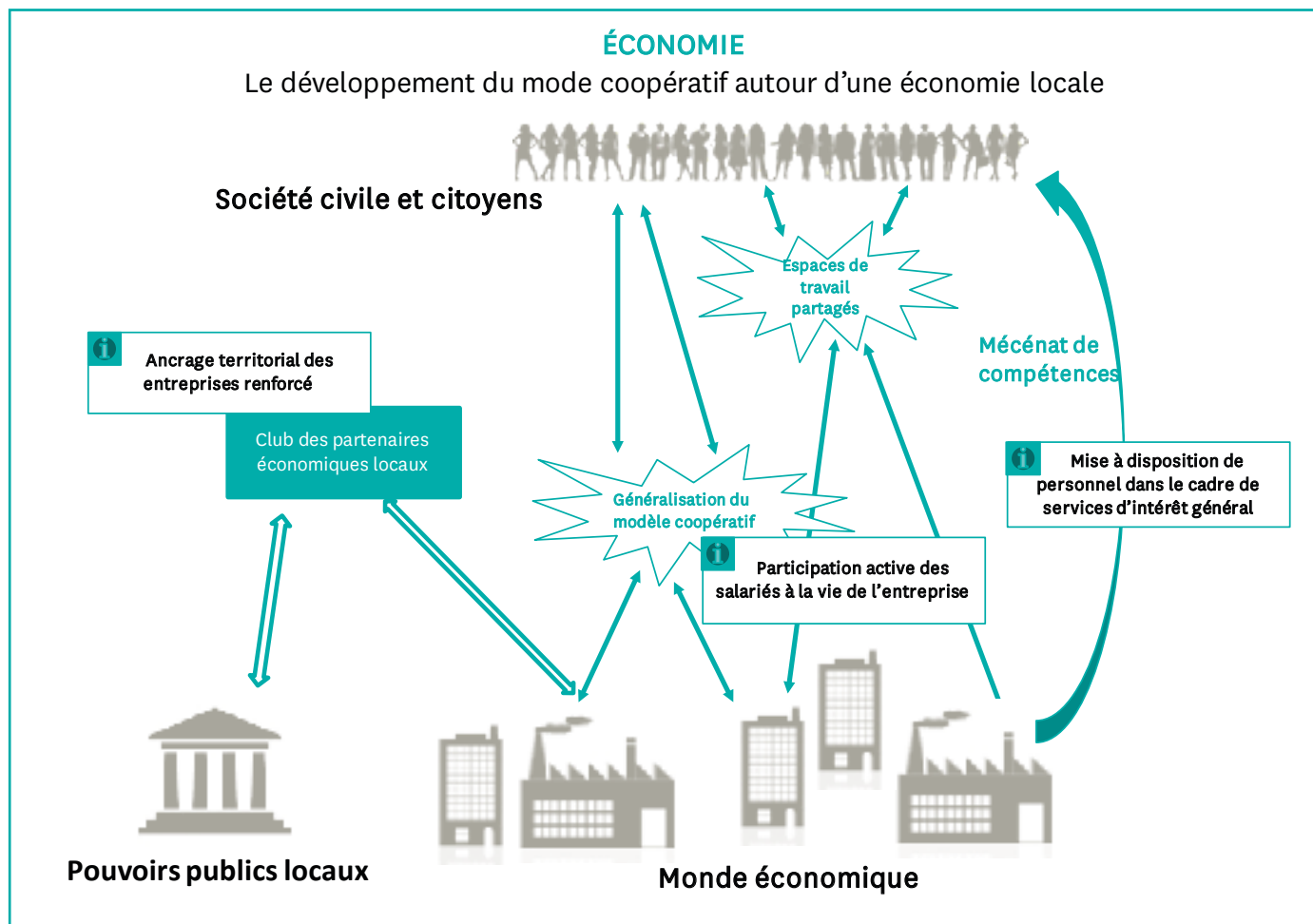
### LA NÉCESSAIRE TRANSFORMATION DES ESPACES DE TRAVAIL EN ESPACES DE VIE

L'investissement dans du mobilier et dans des petits équipements est une nécessité afin de transformer ces espaces en de réels espaces de vie. L'organisation sous forme de coopérative peut permettre d'humaniser davantage ces espaces.

## QUELLE PLACE POUR LA COLLECTIVITÉ ?

La collectivité a un rôle important à jouer dans le développement des espaces de travail partagés puisqu'elle peut aider à impulser cette démarche via la mise à disposition de locaux, la sensibilisation, l'incitation financière, mais aussi par le développement de ces modes de travail en interne.

Elle est également un acteur essentiel de par son rôle à prendre dans le développement efficace d'une politique locale sur le sujet, étant donné les impacts de celle-ci sur l'aménagement et sur les transports.



## LES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS EN 2015<sup>1</sup> :

Les espaces de travail partagés sont en fort développement. Le nombre de tiers-lieux a notamment connu une forte croissance en quelques années et atteint le nombre de 138 tiers-lieux :

- 77 à Paris
- 14 en Seine-Saint-Denis
- 10 dans les Yvelines
- 9 dans les Hauts de Seine
- 9 en en Seine-et-Marne
- 6 dans l'Essonne
- 9 dans le Val-de-Marne
- 4 dans le Val d'Oise

<sup>1</sup> Source : Les Cahiers du CROCIS : Espaces de coworking et télécentres : le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Ile-de-France, février 2016, listing issue de la carte Tech on Map de la Fonderie en 2015

## 1 000 TIERS-LIEUX À L'HORIZON 2021 EN ÎLE DE FRANCE

La Région Île-de-France a adopté le 16 juin 2016 une délibération visant la création de 1 000 tiers-lieux à l'horizon 2021 en doublant prioritairement leur nombre en milieu rural. Cette délibération vise la mise en place d'un dispositif d'aide aux projets ayant pour objectifs :

- Le désenclavement des territoires,
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains,
- La capacité à créer un maillage territorial,
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises,
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail,
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Ce dispositif d'aide est destiné à soutenir les collectivités locales, leurs groupements, les établissements publics, les associations et les entreprises dans le cadre de la création, l'émergence ou le développement d'espaces de travail collaboratif.

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissements suivantes :

- Frais de lancement de la structure ;
- Modernisation des espaces (aménagement et équipements des locaux – travaux d'aménagement intérieur et extérieur, achat de mobilier, installation de l'infrastructure réseau...)
- Frais d'aménagement de l'espace du poste de travail ;
- Equipements informatiques des postes de travail (y compris logiciels) ;
- Equipements technologiques notamment les découpeuses laser, les imprimantes 3D...



Cité régionale de l'environnement  
90-92 avenue du Général Leclerc  
93500 Pantin

**L'AGENCE AU SERVICE DES ÉLUS ET DES ACTEURS  
POUR RELEVER LES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES**

[www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)



@ARENEIDF



[youtube.com/user/areneiledefrance](https://youtube.com/user/areneiledefrance)



ARENEIDF



[linkedin.com/company/arene-île-de-France](https://linkedin.com/company/arene-île-de-France)

## CONTACT

**Louise Vaisman**  
Cheffe de projet Prospective  
[Lvaisman@arenidf.org](mailto:Lvaisman@arenidf.org)  
Tél. : 01 83 65 37 77